



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 5 juin 2026

A 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas BIET, premier adjoint.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Emmanuelle BODERE, Mme Marie BIGER, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU,

Présents par procuration : M. Jean-Luc TANNEAU (pouvoir à M. THOMAS BIET), Mme Laure VOLANT (pouvoir à Mme Françoise LE GOFF).

Excusés : M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Attribution des subventions aux établissements scolaires

Del2026-043 – Nomenclature : 7.5 – Finances locales – Subventions

Rapporteur : M. Thomas BIET

Monsieur Thomas BIET, informe le conseil municipal que la commission des finances, réunie le 4 mai 2026, a étudié l'ensemble des demandes de subventions formulées par les établissements scolaires et a émis des propositions d'attribution.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux établissements scolaires au titre de l'année scolaire 2026/2027, comme suit :

Demandeurs	Thème	2026/2027
ECOLE JEAN LE BRUN	Projet éducatif	80€ par élève
ECOLE JEAN LE BRUN	Fonctionnement Fournitures Scolaires	75 € par élève
ECOLE SAINT-ANNE	Restauration	2,15€/jour/élève du Guilvinec
ECOLE SAINT-ANNE	Projet éducatif	3 300€
ECOLE SAINT-ANNE	Participation fonctionnement	moyenne coût départemental maternelle * nbre élève GV + moyenne départementale primaire *nbre élève GV
COLLEGE PAUL LANGEVIN	Fournitures Scolaires	50€ par élève du Guilvinec
ELEVES GUILVINISTES	Voyage scolaire du Collège Paul Langevin	30€ par élève sur justificatif du séjour
RASED		2€/enfant

Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les établissements scolaires,

Considérant l'avis de la commission finances, réunie le 4 mai 2026,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** les subventions aux associations correspondant au tableau précité ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Fait au Guilvinec, le 8 juin 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com